

Motion de cadrage pour les élections législatives 2022

Exposé des motifs

Les élections de 2022 sont confrontées à l'accélération des crises écologistes (climatiques, sixième extinction des espèces, raréfaction des ressources naturelles renouvelables ou non, épidémies de maladies chroniques...). Selon les scientifiques, il reste 10 ans pour agir, ce qui oblige les écologistes à ne pas faire l'impasse à la possibilité de gagner l'année prochaine sinon nous deviendrons impuissants à agir en ce temps de l'anthropocène.

La campagne écologiste à l'élection présidentielle issue de la primaire des écologistes sera suivie par des campagnes législatives dont le scrutin aura lieu les 12 et 19 juin 2022. Nous ne pouvons pas dissocier, au regard du fonctionnement de la Ve République, l'échéance présidentielle des élections législatives.

Il faut donc tout faire pour rassembler autour de Yannick Jadot afin de nous doter d'une majorité parlementaire permettant d'engager les transformations indispensables au pays.

Dans la perspective de la constitution de cette majorité permettant de s'opposer aux projets libéraux de la République en marche ou de droite et à ceux populistes des extrêmes droites, les discussions avec les forces écologistes impliquées dans le pôle écologiste, mais aussi avec les autres forces humanistes et anti-productivistes doivent s'accélérer.

L'objectif de ces négociations est d'aboutir à un accord de mandature, en soutien à la candidature de Yannick Jadot, pour offrir à l'écologie politique la plus grande représentation à l'Assemblée nationale.

Au regard de l'urgence écologique et sociale, de la nouvelle place de l'écologie politique dans notre pays, notre mouvement a la responsabilité d'organiser et d'animer les discussions autour des élections présidentielle et législatives avec les différents partenaires potentiels.

|| MOTION

Le Conseil fédéral des 2 et 3 octobre 2021 mandate le Bureau exécutif pour engager des discussions sur l'ensemble des 577 circonscriptions en vue d'un accord national avec les forces écologistes, sociales et citoyennes entre octobre et début 2022 afin de construire une majorité parlementaire autour d'un projet écologiste et social et de la candidature écologiste à l'élection présidentielle.

Cet accord doit remplir le triple objectif : le soutien à la candidature écologiste à l'élection présidentielle, la représentation la plus large possible de l'écologie politique à l'Assemblée nationale ainsi que son ancrage local au regard des dernières élections municipales, départementales et régionales.

Cet accord législatif et de gouvernement sera soumis au vote du Conseil fédéral.

Un socle programmatique commun appuiera les candidatures aux élections législatives issues du rassemblement ainsi constitué. Le Bureau exécutif entame donc des discussions avec les partenaires potentiels. Ce socle programmatique commun sera soumis au vote du Conseil fédéral.

Les désignations des candidat·e·s issu·e·s ou soutenu·e·s par EELV doivent dès lors intervenir au plus tard en février 2022

Pour : beaucoup ; blancs : 19.